



05

FINANCES PUBLIQUES



Les recettes fiscales ont été soutenues en 2023 par les effets du dynamisme de la masse salariale sur les impôts des ménages et les cotisations sociales, mais aussi par d'importants soldes d'impôts sur les revenus des sociétés relatifs à des exercices fiscaux antérieurs. D'un autre côté, la faible progression de la taxe d'abonnement et de la TVA, mais aussi la forte baisse des droits d'enregistrement sur les transactions immobilières ont pesé sur les recettes. Ces dernières devraient encore ralentir significativement en 2024, sous l'effet du freinage de l'emploi, de l'inflation et de la réduction des taux de cotisation pour compenser la 3^e tranche indiciaire de 2023.

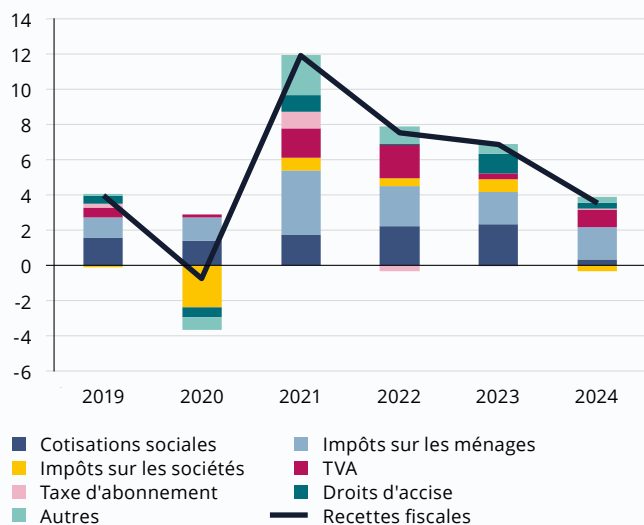
Les dépenses publiques ont été stimulées en 2023 par la hausse de la masse salariale et par des transferts spécifiques. Elles devraient aussi ralentir en 2024 vu la moindre contribution de l'indexation des salaires et l'expiration du crédit d'impôt énergie.

La croissance des dépenses demeurerait toutefois plus forte que celle des recettes en 2023 et en 2024, creusant le déficit public à -1.7% du PIB en 2023 puis -2.7% en 2024. Cette détérioration du solde va en parallèle avec la dégradation des perspectives conjoncturelles et la succession de mesures anti-crise. Les mesures annoncées dans l'accord de coalition n'ont pas été intégrées dans ces prévisions.

Graphique 5.1

Ralentissement marqué des recettes en 2024...

Contributions à la variation annuelle en points de %

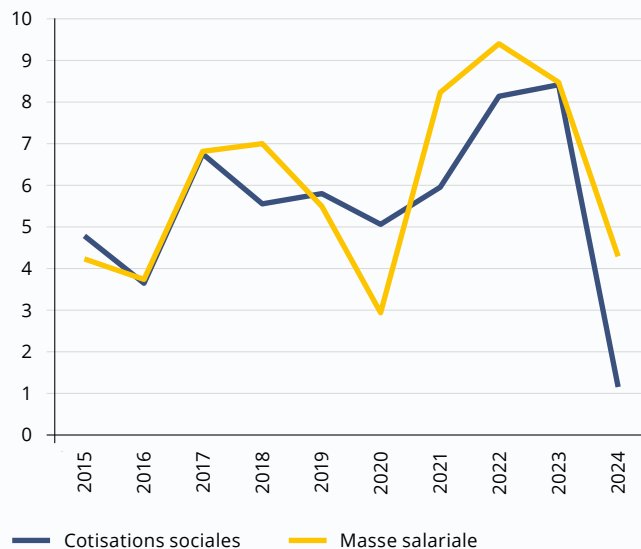


Source: STATEC (données produites selon l'optique des comptes nationaux, 2023-2024: prévisions)

Graphique 5.2

... lié en partie au repli des cotisations sociales

Variation annuelle en %



Source: STATEC (2023-2024: prévisions)

1 Les prévisions sont produites selon l'approche des comptes nationaux, les recettes se rapportant au moment de leur fait générateur antérieur (optique SEC 2010). Les évolutions diffèrent de celles des recettes encaissées.

2 Cf. Projet de loi n° 8260, <https://www.chd.lu/fr/dossier/8260>.

Ralentissement attendu des recettes fiscales en 2024

Sur les dix premiers mois de 2023, les recettes fiscales encaissées ont augmenté de 8.4% sur un an, portées par la hausse des impôts sur les ménages au 2^e trimestre et par d'importants soldes d'impôts sur les revenus des sociétés relatifs à des exercices fiscaux antérieurs. Après avoir nettement progressé au 1^{er} semestre, les recettes ont diminué au 3^e trimestre (-4.1% sur un trimestre sur base des données désaisonnalisées) en raison d'une baisse des impôts sur les revenus de capitaux des ménages, du repli des impôts sur les sociétés et d'une baisse (temporaire) des accises encaissées sur le tabac.

Les recettes fiscales devraient ralentir en 2024 (+3.5% prévus, après +6.9% en 2023¹). Ce ralentissement concerne surtout les droits d'accise, les cotisations sociales et les impôts sur les sociétés. L'impact des mesures fiscales sur les recettes (notamment le crédit d'impôt conjoncture, l'adaptation des barèmes d'imposition et la baisse des cotisations sociales pour compenser la 3^e tranche indiciaire de cette année) est de 0.5 point de PIB en 2023 et de 0.3 point additionnels en 2024. Par rapport à la Note de conjoncture 1-2023, les prévisions de croissance des recettes sont révisées à la hausse pour 2023 (+0.6 point de %) grâce notamment à une progression plus forte qu'anticipé des accises sur le tabac et des impôts sur la fortune, et légèrement révisées à la baisse pour 2024 (-0.2 point de %).

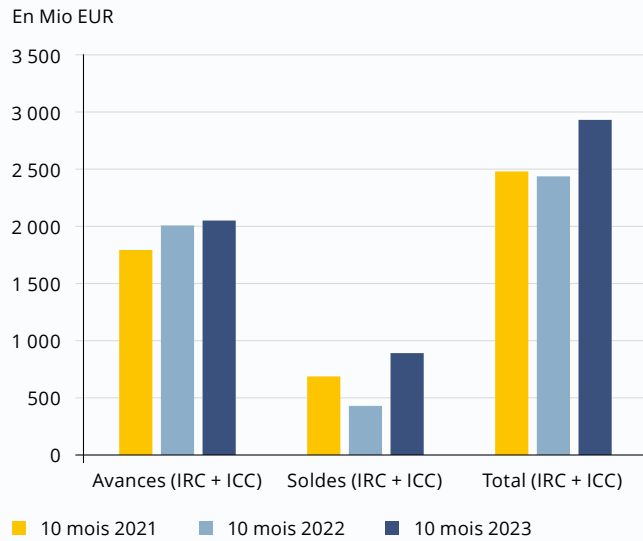
Les mesures fiscales et le ralentissement de la masse salariale impactent les cotisations sociales et les impôts sur les ménages

La masse salariale, qui a fortement augmenté sur les trois dernières années (+8.2% sur un an en 2021, +9.5% en 2022 et +8.5% en 2023), devrait être beaucoup moins dynamique en 2024 (+4.3%) en raison du ralentissement de l'emploi et de l'inflation (échelle mobile des salaires).

Après une progression soutenue en 2023, les cotisations sociales vont pâtir en 2024 du freinage de la masse salariale mais aussi de la mesure de soutien aux entreprises visant à compenser l'impact de la 3^e tranche indiciaire de cette année (+1.2% de cotisations sociales en 2024, après +8.4% en 2023). Cette mesure réduira les taux moyens des classes de la Mutualité des employeurs en 2024 (et dans une moindre mesure en 2025 et 2026 pour certaines classes), ce qui diminuera les cotisations sociales encaissées d'environ 300 Mio EUR.²

Graphique 5.3

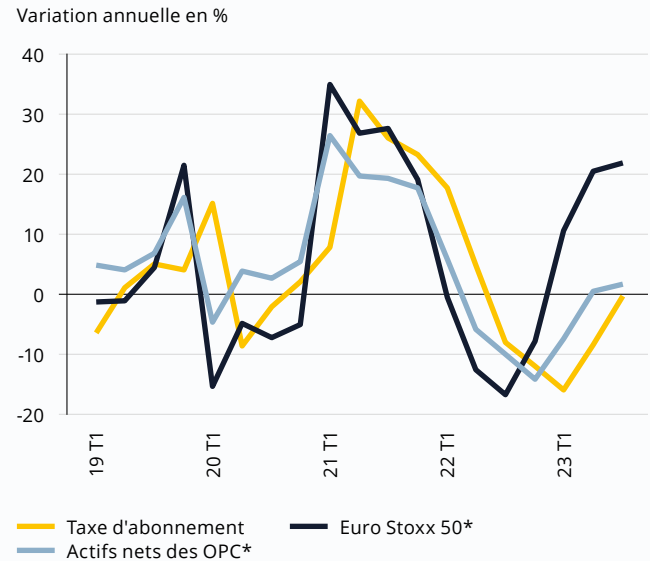
Les soldes d'imposition (relatifs à des années antérieures) gonflent les impôts des sociétés en 2023



Note: L'IRC est l'impôt sur le revenu des collectivités, l'ICC est l'impôt commercial communal.
Sources: ACD, STATEC

Graphique 5.4

Les recettes sur la taxe d'abonnement se redressent lentement



* Valeurs du dernier mois du trimestre.
Sources: AED, CSSF, Macrobond, STATEC

Concernant les impôts sur le revenu des ménages, un crédit d'impôt conjoncture équivalant à une adaptation du barème de deux tranches indiciaires a d'abord été mis en place en 2023 (pour un montant d'environ 250 Mio EUR), avant que le barème d'imposition ne soit réellement ajusté en 2024. Avec ces mesures, la croissance des impôts sur les ménages ralentirait à +7.8% en 2023 (après +9.7% en 2022) et à +7.7% en 2024³.

Des effets de soldes sur les impôts des sociétés

Les impôts encaissés sur les revenus des sociétés (+20% sur un an sur les 10 premiers mois de 2023) sont tirés à la hausse par une remontée inattendue des soldes d'imposition relatifs aux exercices fiscaux des années antérieures. Ces soldes expliquent 92% de la croissance des recettes sur les 10 premiers mois de 2023 (avec une progression de 105% sur un an pour les soldes contre seulement 2% pour les avances). Le STATEC suppose que les soldes d'impôts seront plus faibles l'année prochaine et que les avances seront stables, ce qui impliquerait une baisse d'environ 3% des impôts collectés sur les revenus des sociétés en 2024⁴.

L'impôt sur la fortune a fortement augmenté sur les 10 premiers mois de 2023 (+37% sur un an) et atteint 24% des impôts payés par les sociétés (contre 15% fin 2019). Cette hausse est surtout liée à un nombre limité de contribuables qui ont payé des soldes élevés relatifs à des années d'imposition antérieures et à des opérations exceptionnelles. Le STATEC prévoit un repli d'environ 4% de l'impôt sur la fortune en 2024⁵.

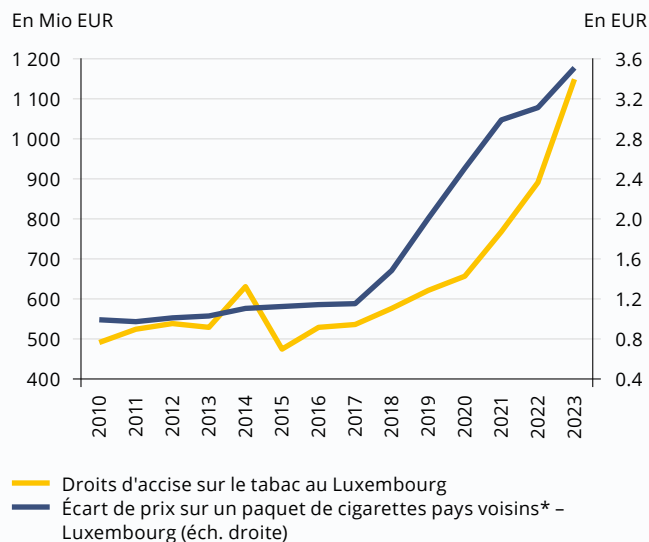
La taxe d'abonnement suit la faible progression des fonds d'investissement

Les actifs des fonds d'investissement remontent doucement la pente (+2% sur un an en septembre) après avoir chuté de 14% en 2022. Cette progression semble néanmoins assez faible comparée à la reprise des marchés boursiers (+22% sur un an en septembre, cf. graphique 5.4). Cela résulte des réallocations des investisseurs de leurs actifs en portefeuille et de la baisse des émissions nettes dans un contexte de hausse des taux et d'aversion au risque (cf. chapitre 2)⁶. Les recettes encaissées sur la taxe d'abonnement sur les 10 premiers mois de 2023 affichent ainsi une baisse de 5.7% sur un an (-0.4% sur un an au 3^e trimestre). Les prévisions tablent sur une faible croissance en 2024 (+1.2%), liée à un léger repli des indices boursiers (-1.6%).

- 3 Cette prévision se base sur une adaptation du barème d'imposition à 2.5 tranches indiciaires, et non à 4 tranches indiciaires comme annoncé récemment dans l'accord de coalition (qui diminuerait les impôts encaissés sur les ménages de 180 Mio EUR supplémentaires).
- 4 Cette prévision n'intègre pas les effets de la refonte de la fiscalité des entreprises à l'échelle internationale, les répercussions budgétaires ne se présentant de manière complète qu'à partir de 2025, voire 2026 (cf. projet de loi <https://wdocs-pub.chd.lu/docs/exped/0141/173/283732.pdf>).
- 5 Les sociétés de participation financière (SOPARFI) contribuent pour environ 75% des recettes de l'impôt sur la fortune. L'arrêt de la Cour constitutionnelle sur la discrimination entre l'imposition des entreprises et des sociétés financières pourrait avoir un impact non négligeable sur les recettes liées pour les prochaines années, mais il n'a pas pu être chiffré dans le cadre de cette prévision qui a été finalisée début novembre.
- 6 Selon les simulations du STATEC, une hausse des taux d'intérêt de 4 points de % (en une année) engendrerait une baisse de la taxe d'abonnement de 25% ceteris paribus (après plusieurs années).

Graphique 5.5

Les accises sur le tabac en forte hausse sur les cinq dernières années

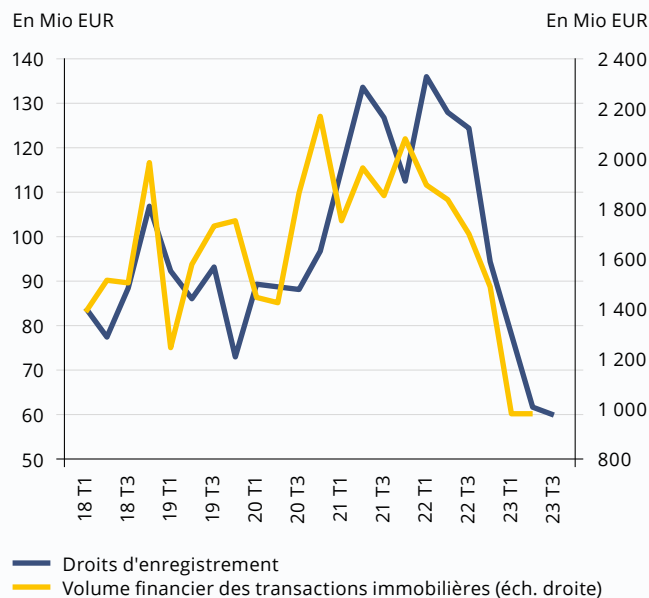


* Prix moyen en France, en Allemagne et en Belgique.

Sources: ADA, STATEC, Contributions indirectes France, Combien-coute.net. (Données selon l'optique des comptes nationaux, 2023: prévision)

Graphique 5.6

Le repli du marché immobilier affecte les recettes sur les droits d'enregistrement



Sources: AED, STATEC (droits d'enregistrement désaisonnalisés)

7 En 2023, un paquet de cigarettes est en moyenne deux fois moins cher au Luxembourg qu'en France, et 30% moins cher qu'en Allemagne ou en Belgique. Entre 2017 et 2022, tandis que l'écart de prix moyen avec les pays voisins a presque triplé, les volumes de cigarettes et tabac mis en vente au Luxembourg ont augmenté de 50% et les accises encaissées ont progressé de 67%.

8 La loi votée par le Parlement français en 2022, qui prévoit de répercuter plus rapidement l'inflation sur le prix du tabac (via une adaptation des taxes), va engendrer une hausse du prix du paquet de 40-50 cents dès le 1^{er} janvier 2024 en France.

Rebond des accises en 2023 et de la TVA en 2024

Les recettes encaissées sur les droits d'accise sont fortement reparties à la hausse cette année. Les accises sur les carburants ont augmenté de 8% sur un an, résultant d'un effet de base après la chute enregistrée en 2022 (-11%) liée à la hausse des prix des carburants et les remises des pays voisins. La tendance à la baisse observée sur les ventes de carburants devrait néanmoins se poursuivre en 2024. Les recettes liées (qui incluent la taxe CO₂) ne devraient progresser que de 1.3% l'an prochain.

Les accises encaissées sur les ventes de cigarettes et tabac enregistrent en revanche une progression fulgurante depuis cinq ans (+13% sur un an sur les 10 premiers mois de 2023, après +16% en 2022), ce qui résulte principalement d'un écart croissant entre les prix pratiqués au Luxembourg et ceux des pays voisins, dynamisant les ventes aux non-résidents, et d'une hausse des taux d'accises autonomes appliqués⁷. Depuis l'an dernier, le total des recettes encaissées sur les ventes de tabac dépasse celui encaissé sur les carburants. En 2024, l'écart entre le prix du tabac pratiqué au Luxembourg et la moyenne observée dans les pays voisins devrait encore légèrement augmenter⁸. Les accises sur le tabac pourraient ainsi encore progresser d'environ 10% au Luxembourg.

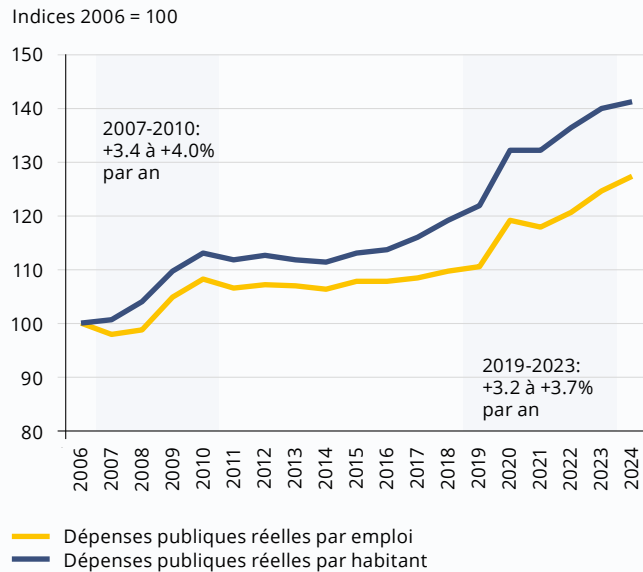
Les recettes de TVA ont ralenti cette année (+4% sur un an sur les 10 premiers mois de 2023, après +12% en 2022) suite à la réduction temporaire des taux. Avec le retour à la normale en 2024 et la croissance de l'activité prévue (+4% de valeur ajoutée nominale), les recettes sur la TVA devraient rebondir (+7.4% sur un an prévus en 2024).

La baisse des transactions immobilières fait chuter les impôts liés

Les recettes provenant des droits d'enregistrement sur les transactions immobilières ont fortement diminué depuis la fin de l'année 2022 en raison de la baisse des prix et des ventes de logements et du freinage des nouvelles constructions. La chute des recettes sur les droits d'enregistrement sur les 10 premiers mois de 2023 (-51% sur un an) est similaire à celle observée en 2009 (-52%), en pleine crise financière. La baisse des prix immobiliers au Luxembourg devrait être moins prononcée l'année prochaine (-5.2% prévus en 2024 après -7.6% cette année), de même pour l'investissement résidentiel (-6.2% après -12%), ce qui devrait limiter la baisse des recettes sur les transactions immobilières (-6.6% prévus en 2024).

Graphique 5.7

Les dépenses publiques réelles par tête* gonflent lors des périodes de crise

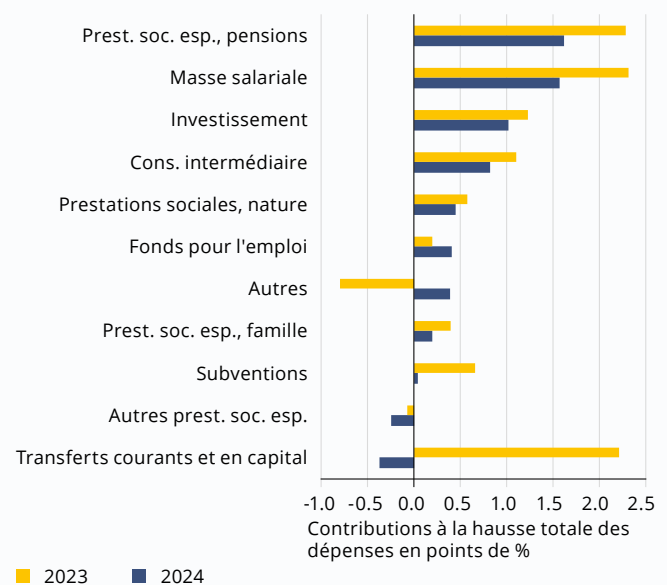


* Déflateur: échelle mobile des salaires.

Source: STATEC (2023-2024: estimations/prévisions)

Graphique 5.8

Les contributions à la croissance des dépenses perturbées par les mesures de crise et des phénomènes exceptionnels



Source: STATEC (prévisions)

Les dépenses publiques vont ralentir à partir de 2024

Les périodes de crise sont des périodes où les dépenses publiques réelles par personne⁹ progressent plus vite (cf. graphique 5.7). Aussi, l'on voit que sur la période 2010-2019, les dépenses publiques réelles par emploi sont restées relativement constantes. Avec l'expiration des mesures de crise, le STATEC s'attend dès lors à un ralentissement voire à une stabilisation des dépenses publiques à partir de 2024.

Ce mouvement de freinage est déjà bien engagé au niveau des dépenses réelles totales, dont la hausse devrait passer de 5.9% en 2022 à 2.5% en 2024. La progression nominale serait presque divisée par deux entre 2023 et 2024, en passant de 10.1% à 5.9%, ce qui est dû en partie au ralentissement de l'inflation (échelle mobile). En revanche, les prévisions du STATEC se basent en partie sur un budget temporaire (appelé celui des "douzièmes provisoires") en attendant le budget final à voter par la Chambre des Députés nouvellement élue¹⁰.

Les pensions et la masse salariale continuent de dominer les dépenses publiques

Les dépenses publiques les plus importantes (masse salariale, pensions, investissement, cf. graphique 5.8) reproduisent grosso modo le mouvement de ralentissement de l'échelle mobile entre 2023 et 2024. En revanche, pour beaucoup de catégories, des phénomènes spéciaux viennent perturber leur interprétation:

- Les transferts (courants, capital) culmineraient en 2023 du fait de l'impact des mesures anti-crise (comme les subventions), mais aussi en raison d'une hausse exceptionnelle en 2023 des transferts à l'Union européenne, au titre des ressources propres (à hauteur de plus de 200 Mio EUR)¹¹;
- Les "autres prestations sociales" génèrent de faibles contributions négatives du fait qu'elles prennent en compte les crédits d'impôts "énergie" qui avaient culminé en 2022 et diminuent depuis¹²;

⁹ L'expression "par personne" est censée refléter le fait que les dépenses publiques répondent en premier lieu à des besoins qui sont générés par la croissance de la population ou de l'emploi (transports, éducation, santé, etc.). Mais comme ces ratios ne sont pas stables à très long terme (la période 2010-2019 devant plutôt être considérée comme exceptionnelle), les dépenses publiques augmentent aussi avec l'émergence de nouveaux besoins et usages du secteur public.

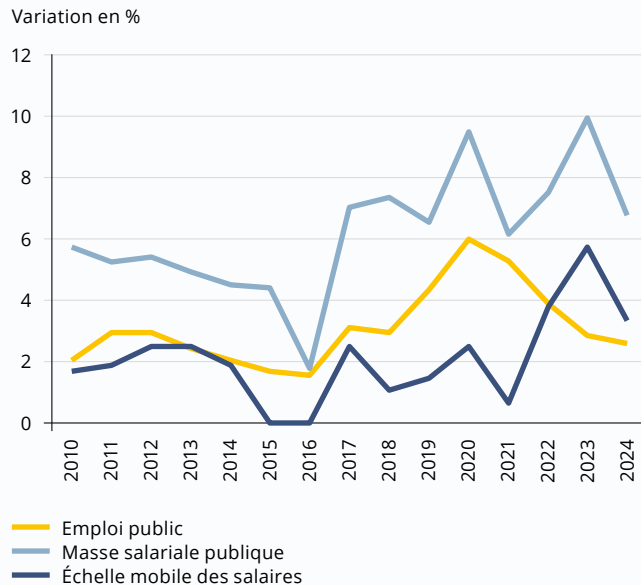
¹⁰ Dans cette prévision, certaines dépenses sont basées sur la projection macroéconomique du STATEC (surtout la masse salariale et la consommation intermédiaire), alors que d'autres proviennent directement du Plan budgétaire (investissements et transferts).

¹¹ Il s'agit en fait d'un recalcul en raison de la révision de la série historique du RNB (revenu national brut) sur les années 2019-2022.

¹² En comptabilité nationale, il faut faire la distinction entre les crédits d'impôts pour lesquels une dépense publique doit être engagée, appelés "à payer", et ceux qui sont enregistrés comme allègements fiscaux, appelés "non exigibles". En l'occurrence, les crédits d'impôts énergie de 2022 et 2023, destinés à amortir la hausse du coût de l'énergie, figurent dans la première catégorie au niveau des prestations sociales en espèces (catégorie "autres" au graphique 5.8). Le crédit d'impôt "conjoncture", censé compenser les ménages en 2023 à hauteur de 2 tranches indiciaires pour la non-indexation du barème, est classé dans la deuxième catégorie et vient directement diminuer la charge fiscale.

Graphique 5.9

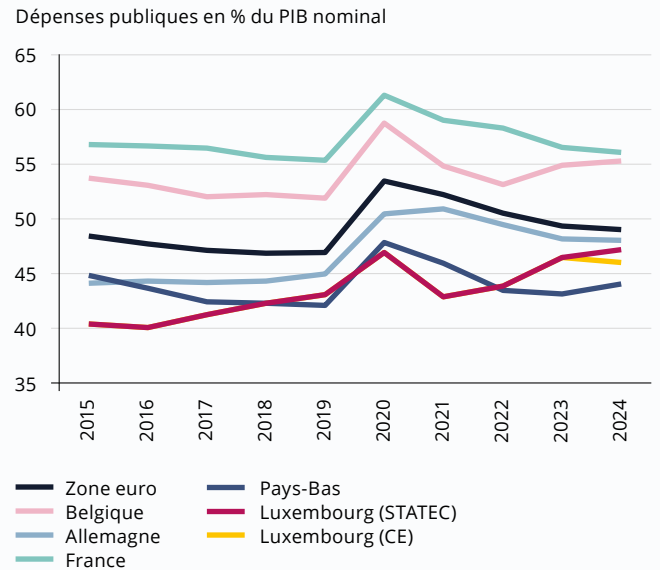
Le ralentissement de l'emploi public contribue à la modération des dépenses salariales du secteur public



Source: STATEC (2023-2024: prévisions)

Graphique 5.10

Le Luxembourg à contre-courant avec une hausse persistante du ratio "dépenses publiques/PIB" depuis 2015



Sources: Commission européenne (CE) et STATEC (2023-2024: estimations/prévisions)

13 Sur la période 2015-2019, le Luxembourg avait un taux de prélèvement public de 41.4%, contre 41.1% pour les 10 pays de l'Est européen (Malte, Chypre et l'Irlande avaient des taux encore plus bas). En 2024, suivant les prévisions de la Commission européenne, le taux de ces dix pays passerait à 44.3% (+3 points), tandis que celui du Luxembourg augmenterait à 46% (évidemment à politique inchangée). La France resterait championne en la matière avec un taux de 56.1% en 2024.

14 Comme avant: 2024 par rapport à la moyenne 2015-2019.

- Les autres dépenses généreraient aussi une contribution négative en 2023 du fait de l'expiration de certaines mesures prises pour contrer la crise du Covid (elles regroupent notamment les prestations en espèces "maladie");
- Les dépenses pour le Fonds pour l'emploi augmenteraient en 2024, par rapport à 2023, en raison de la hausse anticipée du chômage.

Des dépenses publiques relativement dynamiques au Luxembourg

Par rapport à la moyenne 2015-2019, le ratio "dépenses publiques/PIB nominal" du Luxembourg augmenterait presque trois fois plus vite que celui de la zone euro, jusqu'en 2024. Parmi les pays voisins, seule la Belgique verrait un mouvement similaire. Alors que le niveau de ce ratio resterait, en 2024, inférieur à celui des pays voisins (sauf Pays-Bas) et de la zone euro, il se détacherait du groupe de pays à taux de dépenses faible (dix pays de l'Est, Malte, Chypre et Irlande)¹³.

En examinant, de façon sommaire, les contributions des différentes catégories de dépenses à l'origine de la hausse du taux au Luxembourg depuis 2015¹⁴, il apparaît que toutes les catégories y ont participé, à des degrés divers, certes. Les prestations sociales se trouveraient en tête de ce classement, avec un ratio "dépenses/PIB" en hausse de 1.7 point sur cette période, suivies de la masse salariale (+1.4 point). Les contributions de la consommation intermédiaire et de l'investissement seraient chacune de 0.9 point.

Des dépenses plus élevées dans le Plan budgétaire (provisoire)

Les dépenses inscrites dans le Plan budgétaire, en attendant le vote du Budget définitif vers la fin du premier trimestre 2024, seraient de 500 Mio EUR plus élevées que celles prévues par le STATEC. Deux agrégats concentrent l'essentiel de la différence: la masse salariale et les prestations sociales en espèces (chaque fois à hauteur d'environ 200 Mio EUR).

Tableau 5.1

Finances publiques (scénario de base et scénarios alternatifs)

						Durcissement des conditions de crédit		Épuisement du surplus d'épargne	
	Niveaux 2022	1995-2022	2022	2023	2024	2023	2024	2023	2024
	Mio EUR					Évolution en % sauf si spécifié différemment			
Total des dépenses	34 024	6.4	9.7	10.1	5.9	10.1	5.9	10.1	5.9
Consommation intermédiaire	3 475	6.9	14.3	10.8	8.0	10.8	7.9	10.8	8.0
Formation de capital	3 285	6.6	10.9	12.7	10.3	12.7	10.3	12.7	10.3
Rémunération des salariés	7 930	6.0	7.5	9.9	6.8	9.9	6.7	9.9	6.8
Prestations sociales	14 581	6.6	10.3	6.7	6.1	6.7	6.4	6.7	5.8
Autres dépenses	4 752	6.5	7.6	18.6	-0.3	18.5	-1.0	18.7	0.4
Total des recettes	33 802	6.2	7.5	6.9	3.5	6.7	2.3	6.9	4.6
Impôts sur la production et les importations	8 688	6.1	5.3	2.6	5.5	2.3	3.7	2.7	6.9
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	1 382	6.4	8.1	9.4	3.7	9.2	2.5	9.5	4.8
Cotisations sociales	9 299	6.3	8.1	8.4	1.2	8.3	0.4	8.4	1.8
Autres recettes	3 433	5.3	9.7	4.5	4.6	4.2	3.1	4.6	6.4
Capacité/besoin de financement (% du PIB)	-222	1.5	-0.3	-1.7	-2.7	-1.7	-3.4	-1.6	-2.2

Source: STATEC (2023-2024: prévisions)

Par rapport à la prévision ayant figuré dans la Note de conjoncture 1-2023, les dépenses sont révisées à la hausse pour 2023, mais cela résulte d'un effet de base provenant de 2022. La dynamique (pour 2023) n'est pas révisée (hausse de légèrement plus de 10%), tandis que celle pour 2024 l'est légèrement à la hausse: +5.9% contre +5.3%. Les variables qui seraient plus dynamiques en 2024 sont l'investissement (identique au Plan budgétaire) et les prestations sociales (en partie en raison de la forte hausse attendue du chômage).

Le déficit public reviendrait (après 2020) à un niveau historiquement élevé

À politique inchangée, sur base des informations à disposition du STATEC jusqu'à la mi-novembre, le déficit public devrait se creuser, en 2024, pour s'approcher des -3% (administrations publiques consolidées), après un excédent à +3% en 2018. La dégradation du solde des finances publiques luxembourgeoises résulte de la conjonction de plusieurs éléments:

- Une hausse structurelle des dépenses, avec un ratio des dépenses publiques rapportées au PIB en hausse depuis 2010 (au lendemain de la crise financière)¹⁵;
- Une hausse conjoncturelle des dépenses, liée aux crises: à la veille de l'épisode du Covid, le ratio dépenses/PIB était à 43.1% (soit un niveau déjà au-dessus de la moyenne de long terme); en 2024, il est projeté à 47.2%, soit un plus haut historique, alors que les mesures de crise auront quasiment disparu;
- Une évolution des recettes à long terme grosso modo en ligne avec l'activité économique telle que mesurée par le PIB nominal; en effet, l'élasticité des recettes publiques totales au PIB est très proche de 1 sur la période 1995-2022¹⁶.

Le déficit projeté pour 2024 (à politique inchangée) à -2.7% se comparerait défavorablement avec ceux (bien moins faibles) observés en 2004 (à la suite d'une importante réduction de la charge fiscale) ou en 2009/2010 (après la grande crise financière). Par contre, il serait proche de celui enregistré lors de la crise du Covid (2020: 3.4%).

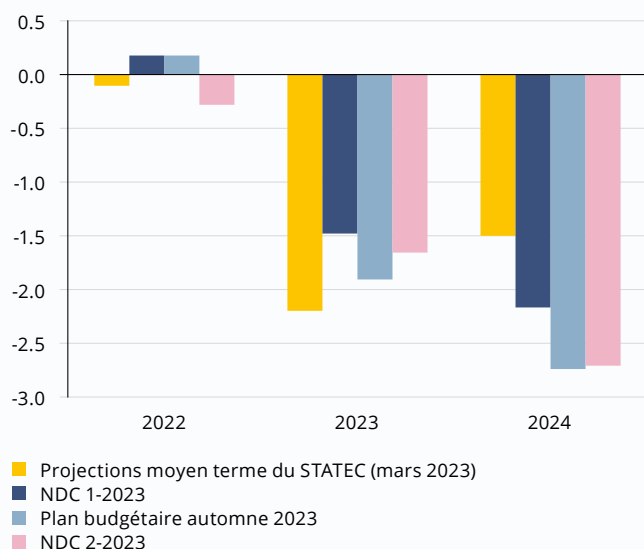
¹⁵ On peut parler de hausse structurelle des dépenses, car nombre de métriques montrent que les dépenses progressent ou plus vite que les recettes, ou plus vite que le PIB, et cela hors périodes de crise.

¹⁶ De 2010 à 2022, les recettes progressent légèrement plus vite que le PIB nominal, on observerait donc une élasticité supérieure à 1.

Graphique 5.11

Une dégradation continue du déficit prévu pour 2024

Solde public (en % du PIB)

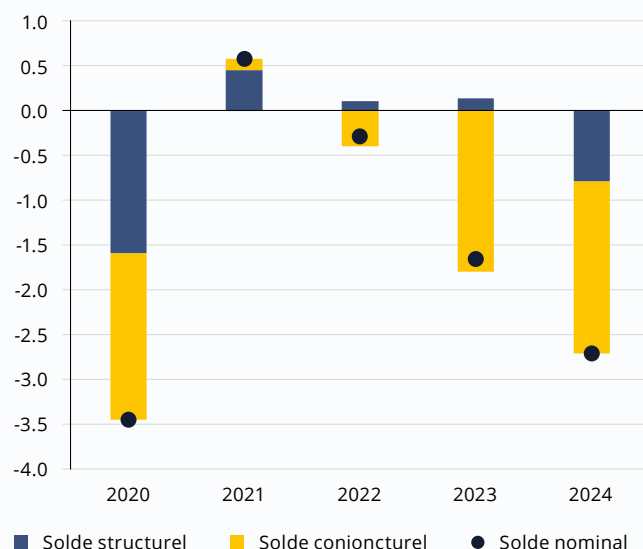


Source: STATEC (2023-2024: prévisions)

Graphique 5.12

La dégradation conjoncturelle pèserait particulièrement sur le solde public en 2023

Solde public (en % du PIB)



Source: STATEC (2023-2024: prévisions)

17 Il y a eu deux épisodes de dégradation similaire: 2002-2004 avec une variation cumulée du solde de -7 points de PIB et 2008-2010 avec une dégradation de -4.7 points.

18 Solde public structurel = Solde public nominal - 0.46 * écart de production. Ou: Solde public nominal = Solde structurel + solde conjoncturel. Le chiffre de 0.46 renvoie à la semi-élasticité budgétaire, qui représente la sensibilité du solde public à la position cyclique traduite par l'écart de production.

Alors que le déficit de 2020 était dû à des facteurs très exceptionnels, liés au caractère atypique de la crise, et que l'on pouvait s'attendre à un rebond rapide, celui projeté pour 2024 semble refléter bien plus clairement un ancrage conjoncturel sous-jacent. Cela se remarque, par exemple, à travers la révision à la baisse successive (cf. graphique 5.11) du solde qui va en parallèle avec la dégradation des perspectives conjoncturelles.

Ceci étant, les dégradations récentes, que ce soit celle de 2019-2020 ou celle de 2022-2024, n'ont rien d'exceptionnel dans leur ampleur¹⁷. Ce qui les rend particulières est leur succession rapide ainsi que le point de départ, moins favorable. Le législateur n'a donc pas eu l'opportunité de contribuer au redressement du solde, comme entre 2010 et 2018 (de -0.3% à 3%).

Des prévisions convergentes sur la dégradation de 2024

Le Luxembourg montre une dégradation du solde plus forte que la zone euro. Entre 2015-2019 et 2024, le solde du Luxembourg passerait de +2% du PIB à -2.7%, tandis que pour la zone euro, il n'y a qu'une dégradation de deux points de %. La Commission européenne et le FMI sont plus optimistes que les autorités luxembourgeoises, pour le Luxembourg, avec un déficit prévu à -1.8% et -1.9% respectivement en 2024, alors que l'OCDE est légèrement plus pessimiste, à -2.9%.

La récession de 2023 gonflerait le volet conjoncturel du déficit

Jusqu'ici le solde nominal a été commenté. Or, la dégradation de ce dernier peut résulter d'une situation conjoncturelle moins favorable, tout comme elle peut être induite par des politiques budgétaires expansives (la période 2002-2004 en est une bonne illustration avec la très forte baisse de la fiscalité) ou des mesures anti-crise. Le solde structurel en revanche est purgé de l'impact des fluctuations conjoncturelles sur base d'une correction qui tient compte de la position cyclique, telle que mesurée par l'écart de production¹⁸. On peut donc décomposer les variations du solde nominal en une partie conjoncturelle et une partie structurelle.



2023 et 2024 seraient à ce titre différentes¹⁹:

- 2023 semble être l'année depuis 2020 où le solde public est le plus marqué par la dégradation conjoncturelle; cela devrait s'expliquer en large partie par la légère baisse de l'activité voire le très fort ralentissement de l'emploi, impactant largement les recettes fiscales;
- En 2024, l'entièreté de la (légère) dégradation serait à mettre sur le compte du solde structurel (le solde conjoncturel étant quasiment constant entre les deux années, cf. [graphique 5.12](#)); d'un côté, la conjoncture s'améliorerait, et, de l'autre, certaines mesures joueraient encore pleinement, comme la réduction des impôts en faveur des ménages ou la compensation de la troisième tranche indiciaire en faveur des entreprises.

¹⁹ Il faut garder une certaine prudence dans l'interprétation du fait que l'écart de production mais aussi le solde nominal, et, partant, la décomposition en une partie conjoncturelle et une partie structurelle du solde, seront encore révisés.